

REPUBLIQUE FRANÇAISE

<p>DEPARTEMENT DE L'AIN ----- COMMUNE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE -----</p>	<p><u>DECISION</u></p> <p>Fourniture et pose d'une chaudière murale gaz à condensation local salon de coiffure 73 grande rue</p> <p>Marché de travaux</p>
---	---

LE MAIRE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment « à *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Vu le Code de la Commande Publique

DECIDE

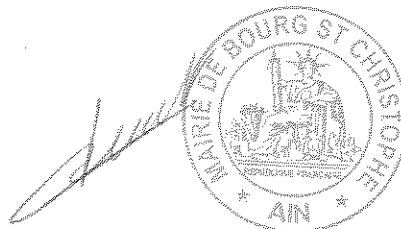
Article 1 : De signer le devis de la société ENGIE HOME SERVICES pour la fourniture et la pose d'une chaudière murale gaz à condensation dans le local du salon de coiffure situé 73 grande rue pour un montant de 4 895.86 euros HT.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain,
- Le comptable public.

Fait à Bourg Saint Christophe, le 12 février 2026

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture

001-210100541-20260212-DEC202606-DE

Date de réception préfecture : 17/02/2026

Et publication sur le site de la commune le 19/02/26

